

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 177

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Kamardine, M. Pauget, M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, M. Breton, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 114 par la phrase suivante :

« Le Gouvernement présente tous les ans au Parlement un rapport sur les résultats obtenus grâce aux dispositifs de soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap et sur les perspectives d'amélioration. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement s'engage à recruter et favoriser le maintien en fonction des personnes en situation de handicap.

Si l'objectif est louable, faut-il qu'il soit effectivement réalisé.

C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à assurer le contrôle du Parlement sur le respect de cet engagement par la remise d'un rapport annuel au sein duquel le Gouvernement présente aux parlementaires les résultats obtenus grâce aux dispositifs de soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap et sur les perspectives d'amélioration.